

Département de l'Yonne**Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	04 décembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	04 décembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 48 Présents : 35 Votants : 46

Séance du 15 décembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Fêtes, à CUDOT, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 35

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Florence SYLVESTRE, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Christine LEMOINE, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Dominique AUBERGER, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Anne MIELNIK-MEDDAH, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 13 (dont 11 avec pouvoir et 2 sans pouvoir)

1. Catherine DECUYPER, pouvoir à Frédérique COLAS
2. Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Laurent CHAT
3. Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à Sébastien DORA
4. Mohammed BELKAID, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Bernadette MONNIER, pouvoir à Elisabeth LEFEVRE
6. Michèle BARRY, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Jean-Yves MESNY, pouvoir à Richard ZEIGER
8. Eric APFFEL, pouvoir à Anne MIELNIK-MEDDAH
9. Hassan LARIBIA, pouvoir à Kévin AUGÉ
10. Dorothée BRICOUT, pouvoir à Thierry LEAU
11. Gilles-Maxime POIBLANC, pouvoir à Jean-Marc GRILLET-AUBERT
12. Eric GALLOIS, sans pouvoir
13. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Adhésion de la Communauté de communes du Jovinien à la centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté

FIN/2025/99

**Conseil Communautaire du
15 décembre 2025**

OBJET : Adhésion de la Communauté de communes du Jovinien à la centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté

La collectivité veille à l'optimisation permanente de ses procédures et de ses attributions en matière de commande publique. Aussi, il est proposé d'adhérer à la centrale d'achat de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Cette centrale a pour vocation de mutualiser, coordonner et partager, avec ses adhérents, les procédures de commande publique qu'elle lance, afin de leur faire bénéficier :

- De l'optimisation économique des marchés, du fait de l'augmentation des volumes d'achats générés par la centrale,
- De marchés « clés en main » prêts à être exécutés, dispensant les adhérents de la centrale d'achat de toutes procédures de publicité et de mise en concurrence.

CONSIDÉRANT que l'adhésion est gratuite et permettrait à la communauté de communes de devenir membre de la centrale et de disposer de la faculté de contractualiser aux marchés qu'elle souhaite ;

CONSIDÉRANT que cette contractualisation se formalise par le biais d'une lettre d'engagement, adressée au titulaire du marché, et qu'à compter de la notification de ladite lettre d'engagement, le marché devient « propriété » de l'adhérent et exécutoire en son nom et suivant les conditions tarifaires obtenues par la centrale d'achat ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la centrale d'achat n'engage pas ses membres à participer à l'ensemble des procédures, et que les membres y ayant adhéré ont la liberté d'y recourir au cas par cas pour l'acquisition de fournitures ou de services ;

CONSIDÉRANT que chacun des adhérents de la centrale d'achat disposera d'un accès à un espace informatique dédié lui permettant de disposer :

- De la liste des marchés auxquels il peut souscrire,
- Des pièces des marchés correspondantes (acte d'engagement, CCAP, CCTP, BPU, DPGF...),
- D'un modèle de lettre d'engagement à adresser au titulaire du marché, auquel il souhaite adhérer,
- D'une liste prévisionnelle de marchés destinés à être lancés par la centrale d'achat.

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 1^{er} décembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

- AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à adhérer à la centrale d'achat de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "L. MARCHAND".